

**COMPTE-RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL
DU 27 septembre 2013**

L'an deux mille treize, le vingt sept septembre à 20 h 30, le Conseil Municipal de Villiers-sur-Loir, dûment convoqué, s'est réuni à la mairie, sous la présidence de M. Henri BURGOS, Maire.

Nombre de membres en exercice : 15

Date de convocation du Conseil Municipal : 23 septembre 2013

Présents : M. BURGOS – Mme GUILLEMEAU –M. FICHEPAIN – M. ADAM – M. MINIER - M. HEBERT - M. PRENANT – M. PEREON – M. BESNARD– M. MENARD – Mme BRIFFAULT

Absents excusés : Mme DUBOC (pouvoir à Mme BRIFFAULT)

Secrétaire de séance : M. HEBERT

A. Approbation du compte-rendu de la précédente séance

Le compte-rendu du conseil municipal du 26 juillet 2013 est approuvé

B. Urbanisme : Droit de Prémption urbain

Monsieur le Maire donne connaissance des déclarations d'aliéner suivantes, sur lesquelles le droit de préemption peut être exercé :

- Parcelle cadastrée AD 88 de 74 m² située 3 avenue du Petit Thouars,
- Unité foncière bâtie, cadastrée AE 67 et 68, située 34 rue de la Garelière, d'une superficie de 1.333 m²
- Unité foncière bâtie AB 28, 44, 45 et 47 de 2 337 m² située 12 avenue Pierre Armand Colin,

Concernant la vente du 12 rue Pierre Armand Colin, il est demandé que le chemin rural ne soit pas obstrué et reste libre d'accès ; cette demande sera précisée dans la délibération transmise au notaire.

* Loi « ALUR » art. 63

Suite à la proposition de l'Association des Maires Ruraux de France (AMRF) et de l'Association des Maires de France (AMF), Monsieur le Maire propose au conseil de s'opposer à l'article 63 de la loi « ALUR » (Accès au Logement et un Urbanisme Rénové) prévoyant le transfert obligatoire de compétence en matière de réalisation de plan local d'urbanisme, des communes vers l'intercommunalité.

Monsieur MENARD souhaitant connaître le contenu précis de l'article 63, pour se prononcer, Monsieur le Maire décide de ne présenter cette motion au vote.

C. Budget communal : D.B.M. n°1

D.

Désignation compte	Dépenses		Recettes	
	Diminution	Augmentation	Diminution	Augmentation
D-73925 Fonds de péréquation intercommunales et communales		5 362		
Total D014 Attenuations de produits		5 362		
D-022 Dépenses imprévues	5 362			
TOTAL D022 Dépenses imprévues	5 362			
D 023Virement section investissement	19 211			
D 023Virement section investissement	19 211			
D 6811 Dot. Amortiss immo incorporelles		19 211		
042 -Opérations d'ordre de transfert entre section		19 211		
Total section fonctionnement	24 573	24 573		
R- 021 Virement section fonctionnement		216	19 211	
R- 021 Virement section fonctionnement			19 211	
R 28031 Amort frais etudes				15 196

R 2804172 -- autres EPL				4 015
Total R 040				19 211
D-2111 Terrains nus		1 253		
D-21318 Autres bâtiments		2 990		
R 2031 Frais d'études				4 243
Total 041 Opérations patrimoniales		4 243		4 243
Total investissement		4 243		4 243

E. Assainissement : révision du plan de zonage, rapport intermédiaire

Suite au conseil municipal du mois de juillet, le cabinet Veillaux a réactualisé le zonage d'assainissement sur la commune. Le conseil municipal approuve le projet afin de le rendre conforme à l'arrêt du projet du P.L.U. et autorise Monsieur le Maire à saisir le Préfet pour solliciter une évaluation environnementale ; démarche préalable nécessaire à l'ouverture d'une enquête publique sur le zonage d'assainissement. Cette étude engage la Commune par rapport aux nouvelles zones d'assainissement collectif qui sera à prévoir dans les zones de l'Orneau et de la Croix Noury.

Il est rappelé que la commune n'a jamais voté la création d'un S.P.A.N.C., qui est obligatoire. Seules trois habitations ne sont pas raccordées au service d'assainissement collectif. Le sujet sera abordé lors de la prochaine entrée en intercommunalité.

F. Intercommunalité :

Monsieur BESNARD s'étonne du vote, en son absence, au conseil du 26 juillet 2013, décidant le rattachement au Vendômois Rural alors que l'idée du Conseil était, au départ, celle d'une grande communauté. Monsieur le Maire rappelle que la veille du Conseil, Monsieur le Préfet lui a demandé un vote pour le rattachement de la Commune et que le conseil a voté à l'unanimité pour le choix de la Communauté du Vendômois Rural (C.V.R.).

Il faut rappeler les propositions et discussions sur l'intercommunalité :

. Villiers au départ avait exprimé son souhait de regrouper les 4 communes isolées avec 6 communautés de communes qui nous paraissent vivre dans le bassin économique du Vendômois, le long du Loir.

. Monsieur le Préfet, après consultation des élus, a proposé la Communauté du Pays de Vendôme (CPV) + Communauté du Vendômois Rural (CVR) + Beauce-Gâtine + communes isolées, schéma du 28/04/2011, rejeté par une majorité de communes.

. Des discussions se sont poursuivies entre la CPV, les communes isolées et la CVR (épisodiquement) sur le périmètre, la représentation de Vendôme, les compétences, sans aboutir, Vendôme restant sur le périmètre du SCOT (Schéma de Cohérence Territorial = CVR+CPV + 4 communes isolées) et une représentation minimum de Vendôme de 40 % avec maintien des compétences de la CPV. Les étapes sont jalonnées par les votes de la C.D.C.I. (commission départementale de coopération intercommunale) et des communes :

Date	Périmètre proposé	Proposé par	Vote par	Résultat du vote		
				Pour	Contre	abstention
18/11/2011	SCOT	CPV	CDCI	22	17	-
19/11/2012	SCOT + 15 communes de Beauce Gâtine	Préfet	CDCI	26	12	1
17/03/2013	SCOT	Préfet	Communes	10	12	-
16/09/2013	CVR+ 4 communes isolées	Préfet	CDCI	22	12	2

Faute d'accord sur le périmètre (majorité simple des communes, majorité des 2/3 de la CDCI...), Monsieur le Préfet doit rattacher, dans l'immédiat, les communes isolées à la CPV ou à la CVR sans solutionner les discontinuités territoriales, d'où le vote demandé à la Commune de Villiers sur Loir, en juillet.

Le choix du de rattachement à la Communauté du Vendômois Rural dans une première étape s'explique par une souplesse dans le transfert de compétences : à ce jour, il semble que ce transfert

n'aura pas d'impact financier sur les impôts des ménages (contrairement à un rattachement à la communauté du Pays de Vendôme, la C.V.R. n'ayant pas voté de taxe additionnelle).

Monsieur MENARD précise que la situation n'est que provisoire, puisqu'il s'agit de reprendre les négociations entre communautés, après les élections municipales de mars 2014 pour constituer la communauté du Vendômois avec une représentation suffisante des communes rurales et une adaptation des compétences à terme.

G. P.L.U. :

- **Restitution du groupe de travail de la Croix Noury :** Monsieur MINIER présente la synthèse du groupe de travail auquel ont participé deux représentants de l'association « Bien vivre à la Croix Noury » et une habitante, porte parole d'une dizaine de foyers.

Madame BRIFFAULT propose d'intégrer une piste cyclable sur la partie de la trame verte, au long de la rue de la Croix Noury.

Suite à l'enquête publique, le commissaire-enquêteur va remettre par courrier au Maire une synthèse des observations orales et écrites du public. Monsieur le Maire aura 15 jours pour lui faire parvenir en retour un mémoire en réponse sur les observations formulées dans ce P.V. Cette synthèse sera étudiée en commission générale.

- Achat parcelles :

*Société BAL

Suite à l'achat par la Société BAL et à la rétrocession après alignement, le conseil accepte la proposition de la société BAL de vendre pour un euro les parcelles ZE 311, ZE 312, ZE 313, ZE 319, ZE 320 et ZE 321, à la commune.

* Monsieur le Maire présente les projets d'achats de parcelles nécessaires à la constitution de réserves foncières pour réaliser la zone d'activités de la Croix Noury et la zone de l'Ormeau. Le conseil, à l'unanimité, affirme la nécessité de conduire une politique sur le foncier pour la mise en œuvre du futur plan local d'urbanisme.

Il est donc décidé d'acquérir les terrains de Madame FOUQUET et de Monsieur Bernard LABBE dans les mêmes conditions que celles déjà acquises dans la zone de la Croix Noury, à savoir 4,40 € le m².

* Suite aux différents échanges avec Monsieur Maurice LABBE, propriétaire des parcelles AD 34 et 35, le bornage des terrains a eu lieu et permet à la commune d'acheter les parcelles nouvellement cadastrées AD 200 et 202. Ces terrains d'une surface respectivement de 1 965 m² et 546 m² ont été estimés à 27 € le m² par le service des Domaines, soit un montant total de 67.797 €, frais d'actes notariés en sus.

H. Affaires diverses

*** Mandat spécial**

Monsieur Henri BURGOS, Maire, et Madame Annick GUILLEMEAU, adjoint, envisagent de se rendre au Salon des Maires, à Paris, le mercredi 20 novembre 2013. Le conseil accepte de prendre en charge les frais de déplacement prévus en train et les frais afférant à ce salon (inscription...)

*** Syndicats :**

- SITEU : bilans 2011 et 2012 satisfaisants. Monsieur MINIER a relayé la demande de réduction du traitement du m³ d'assainissement au vu de la bonne situation financière du syndicat. Une analyse va être réalisée par le SITEU.

La commune de Marcilly devrait se raccorder à la station au vu de la vétusté de leur installation ; la station SITEU fonctionne actuellement à 60 % de sa capacité.

Monsieur le Maire a demandé un audit sur les raccordements au réseau, dans la mesure où le pluvial de certaines habitations est raccordé à l'assainissement.

- SIERAVL : Monsieur HEBERT propose de faire un synthèse de l'ensemble des actions conduites, lors d'un prochain conseil. Le nettoyage des rives du Loir est prévu à partir du 12 novembre.

- Tennis : Madame GUILLEMEAU indique que 121 personnes ont participé au tournoi F.F.T. : très grande satisfaction du club. Il faudra prévoir la réfection d'un court de tennis ; coût estimé à 22.000 €

- SIPEV : bonne fréquentation de la baignade. Projet en cours : travaux d'agrandissement de la base nautique. Les travaux du chemin ont reçu de nombreuses félicitations.

- Forum des associations : satisfaisant ; de nouvelles associations se sont présentées. Les démonstrations ont été appréciées.

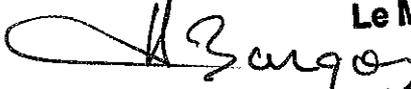
- ASUTGV : une enquête relative à la mise en place d'une navette est actuellement en cours. Un rendez-vous avec le Conseil Général est prévu le 26 octobre.

Réunions des commissions :

- « Communication » : mardi 08 octobre 2013 à 20 h.

- « Voirie » : mercredi 09 octobre 2013 à 18 h.

- « Commission générale » le 18 octobre à 20 h. relative aux transferts de compétences vers l'intercommunalité et à l'implantation des logements sociaux.


Le Maire
Henri Burocos

